



Malade à la crèche ou à l'école ?

Règlementation en crèche et à l'école
en cas de maladies contagieuses



Une région sociale

Une région active

Une région durable

Une région éducative

« Mon enfant peut-il retourner à la crèche / à l'école ? Il n'est pourtant plus malade ».

Chers parents,

Il est souvent difficile de décider si un enfant peut retourner à la crèche ou à l'école après une maladie. Or, il existe des directives à ce sujet. En général, les enfants ne doivent pas aller à la crèche ni à l'école s'ils contractent une maladie contagieuse. De plus, en tant que parents, vous devez signaler à la crèche ou à l'école de quelle maladie il s'agit.

Avec cette brochure, nous vous présentons un tableau relatif aux réglementations fixées par la loi allemande sur la protection contre les infections (article 34). La crèche ou l'école vous a informés de ces prescriptions lors de l'inscription de votre enfant et vous avez signé le document « Information aux titulaires de l'autorité parentale ».

L'objectif de la loi sur la protection contre les infections est de réduire le risque de contagion pour les autres enfants, les membres de la famille, les éducateurs/éducatrices et les enseignant(e)s et d'empêcher que les maladies ne continuent à se propager. Favorisés par un contact étroit, les agents pathogènes se propagent facilement au sein des crèches et des écoles. Les maladies mentionnées peuvent être particulièrement graves pour de jeunes enfants et entraîner des complications ainsi que des dommages irréversibles. En respectant les directives, on parvient à retarder voire à totalement empêcher la prolifération de ces maladies.

Nous vous invitons à prendre connaissance du tableau pour savoir quand votre enfant peut retourner à la crèche ou à l'école après une maladie.

Afin de laisser le moins d'espace possible aux maladies contagieuses, il est important que toutes les parties prenantes coopèrent.

Nous sommes à votre disposition si vous avez besoin de renseignements :

Gesundheitsamt der StädteRegion Aachen

Infektionsschutz und Hygiene

Trierer Straße 1

52078 Aachen

Téléphone 0241/ 5198 -5300

E-mail gesundheitsamt@staedteregion-aachen.de

Maladie	Temps d'incubation	Retour de l'enfant malade	Obligations à respecter pour les personnes en contact
Roséole	1 à 2 semaines	24h sans fièvre	Non
Conjonctivite contagieuse	5 à 12 jours	Lorsqu'il n'y a plus ni sécrétion ni rougeur	Non
EHEC	2 à 10 jours	Guérison et 3 analyses de selles négatives, certificat nécessaire	Entretien avec les autorités sanitaires
Rhumes sans fièvre		Aucun motif d'exclusion	Non
Fièvre (« états grippaux ») (Température > 38°C)		24h sans fièvre	Non
Syndrome pied-main-bouche	4 à 7 jours	Guérison	Non
Hépatite A et E	15 à 50 jours	1 semaine après le jaunissement de la peau et des yeux	Non
Haemophilus influenza de type B (HiB)	2 à 5 jours	Guérison	Non, éventuellement antibiotique nécessaire
Impetigo contagiosa (impétigo)	2 à 10 jours	24h après l'antibiothérapie, sinon après guérison, certificat nécessaire	Non
Influenza (« grippe »)	1 à 2 jours	Guérison	Non
Coqueluche (pertussis)	7 à 20 jours	Après 5 jours d'antibiothérapie, après 3 semaines si absence d'antibiotique	Non, éventuellement antibiotique nécessaire
Poux		Après le 1 ^{er} traitement, voir brochure des autorités sanitaires sur les poux	Non
Gale (scabiose)	14 à 42 jours	Après thérapie et guérison, certificat nécessaire	Non, mais analyses nécessaires
Maladies gastro-intestinales		Au plus tôt 48h après les derniers vomissements ou diarrhées	Non
• Norovirus	1 à 2 jours		
• Rotavirus	1 à 3 jours		
• Salmonelle	6 à 72 heures		
• Campylobacter	1 à 10 jours		
• Agent infectieux inconnu			
Rougeole	8 à 14 jours	Au plus tôt 5 jours après le début de l'éruption cutanée	Entretien avec les autorités sanitaires
Méningite (méningocoques)	2 à 10 jours	Guérison	Non, éventuellement antibiotique nécessaire
Oreillons	12 à 25 jours	Après traitement et au plus tôt 9 jours après le début des ganglions	Entretien avec les autorités sanitaires
Aptes	2 à 12 jours	Guérison	Non
Mononucléose	7 à 30 jours	Guérison	Non
Erythème infectieux aigu	7 à 14 jours	Début de l'éruption cutanée	Non
Rubéole	14 à 21 jours	Guérison	Non
Scarlatine, amygdalite à streptocoques A	1 à 3 jours	Après 2 jours d'antibiothérapie, après guérison si absence d'antibiotique	Non
Tuberculose	6 à 7 semaines	Lorsque ce n'est plus contagieux, certificat nécessaire	Analyses et certificat nécessaires
Varicelle	8 à 28 jours	Guérison de l'éruption cutanée	Non

Vous trouverez de plus amples informations ici :

Autorités sanitaires de la région d'Aix-la-Chapelle

www.staedteregion-aachen.de/gesundheitsamt

Centre fédéral d'éducation à la santé

www.bzga.de

www.infektionsschutz.de

www.wir-gegen-viren.de

www.impfen-info.de

Clinique universitaire de Bonn Institut pour l'hygiène et la santé publique

www.hygiene-tipps-fuer-kids.de

Vous avez des questions ?

StädteRegion Aachen
Dezernat für Schule, Gesundheit, Sicherheit und Ordnung
Gesundheitsamt
52090 Aachen

Tél.: 0241/5198-5300

www.staedteregion-aachen.de/gesundheitsamt

Pour le bien du futur.
www.staedteregion-aachen.de

